

## ANALYSE

# Le modèle social européen est-il soluble dans la mondialisation ? 1. La protection sociale

*Il existe bien un modèle social proprement européen, caractérisé par un haut niveau de protection des personnes contre les aléas de l'existence. La mondialisation n'a pas entamé les principales sécurités qu'il procure. L'idée selon laquelle celle-ci engendrerait une course vers le bas des normes sociales n'est pas toujours vérifiée dans les faits. L'observation suggère que des coupes dans la protection sociale ne réduiraient pas significativement les coûts salariaux dans les pays de l'UE. Pour autant, rien n'est garanti pour l'avenir. Les systèmes européens doivent relever d'autres défis, internes, dont le moindre n'est pas celui posé par le vieillissement démographique.*

Le « modèle social européen » (MSE) est souvent regardé comme un handicap pour la compétitivité du vieux continent et sa « réforme structurelle » comme la condition nécessaire d'une reconquête de ses parts de marché<sup>1</sup>, voire tout simplement de sa survie économique dans la mondialisation. En témoigne la référence fréquente aux exemples nationaux jugés vertueux, comme ceux des pays scandinaves (Danemark, Suède) ou plus récemment de l'Allemagne, qui auraient retrouvé le chemin de la compétitivité et de la performance globale (croissance, productivité, taux et qualité de l'emploi) au prix de réformes courageuses de leur système de protection sociale et de leur marché du travail. Car le haut niveau du prélèvement socio-fiscal alourdirait à l'excès le coût du travail face à la concurrence croissante des pays émergents, menaçant les salaires et l'emploi dans les secteurs qui mobilisent la main-d'œuvre la moins qualifiée, à travers restructurations et délocalisations.

### Le modèle social européen, de quoi parle-t-on ?

On entend ici par « modèle social européen » l'ensemble des règles protectrices et des institutions redistributives qui inscrivent les relations individuelles de travail dans un statut collectif assurant un degré élevé – à l'échelle de l'ensemble des pays riches – de stabilité d'emploi et de continuité du revenu. Sa spécificité tient à quatre caractéristiques principales :

- **la protection des salariés dans l'emploi**, garantie par un droit du travail qui impose des règles en matière de rupture du contrat de travail, de temps de travail et de santé / sécurité sur le lieu de travail ;
- **un haut niveau de protection contre les principaux risques sociaux** (maladie, vieillesse, chômage, pauvreté), reposant sur le versement de revenus de remplacement, y compris pour les personnes en âge de travailler et aptes à le faire ;
- **l'implication active des représentants syndicaux et patronaux** dans la régulation des conditions de travail et d'emploi, à travers la négociation collective aux différents niveaux (national, branche, entreprise) et la participation à la gestion des régimes d'assurance sociale.
- **la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes** sur le marché du travail et, avec elle, des voies de conciliation entre vie professionnelle et vie hors travail.

Il s'agit bien entendu d'un idéal-type, qui supporte bien des variations entre pays européens ; néanmoins ces caractéristiques y sont largement partagées, aussi bien comme principes actifs des systèmes nationaux de protection sociale que comme normes inspirant les politiques et les réformes. Ce modèle n'est pas qu'affaire de redistribution monétaire. Il repose aussi sur une offre de services publics concourant aussi bien à la formation initiale et continue des actifs qu'à l'accompagnement des parcours professionnels et la conciliation entre travail et vie privée. Il n'est pas non plus immuable. Sous la pression de difficultés croissantes de financement, **des transformations se sont amorcées dans les dernières décennies : logique croissante d'incitation** en vue de modifier les comportements de soin, de recherche d'emploi ou de retrait d'activité, **introduction de modalités quasi marchandes** de gestion des régimes (contrats d'objectifs, partenariats public-privé). Ces évolutions ne sont toutefois pas suffisamment fortes pour remettre en cause les fondements du MSE<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La part de l'Europe dans les exportations mondiales de marchandises (hors échanges intra-communautaires) est passée de 17 % à 12,5 % entre 1997 et 2007 (OMC, rapport sur le commerce mondial de 2008).

<sup>2</sup> Voir en particulier Barbier J.-C. et Théret B., *Le nouveau système français de protection sociale*, Coll. Repères n° 382, La Découverte, 2004.

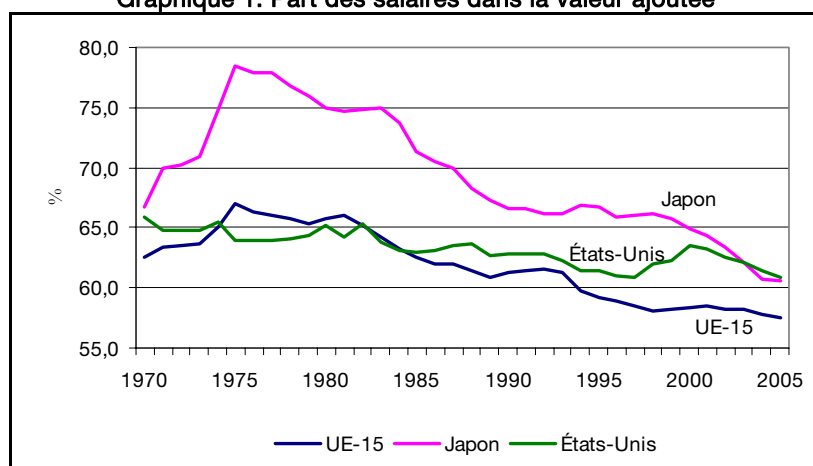
La mondialisation menace-t-elle vraiment le modèle social de la vieille Europe ? La réponse diffère selon que l'on considère la protection sociale ou la protection de l'emploi, les deux volets du modèle qui paraissent *a priori* les plus susceptibles de faire les frais de la redistribution des productions et des flux de marchandises et de capitaux à travers le monde. L'analyse montre en effet que **la protection sociale n'est pas directement menacée**, si elle sait s'adapter, tout simplement parce qu'elle ne constitue pas un handicap compétitif pour les économies européennes<sup>3</sup>. **La protection de l'emploi paraît en revanche plus sérieusement exposée**, moins par la confrontation directe des coûts de production sur les marchés mondiaux que par la transformation des systèmes productifs européens eux-mêmes, qui remet en cause la norme d'emploi stable. La présente note explore le premier volet.

### Le niveau de protection sociale ne recule pas en Europe

Les données comparatives disponibles ne font pas apparaître de recul perceptible de la protection sociale dans l'Europe des Quinze<sup>4</sup>. Le niveau de protection offert reste élevé aussi bien en matière de sécurité sociale que de sécurité professionnelle et aucune tendance à la baisse ne se fait jour.

Commençons par raisonner *a contrario* : si le financement des droits sociaux et professionnels compromettait la compétitivité en pesant sur les coûts salariaux, on devrait observer une baisse de la part des profits dans la valeur ajoutée, baisse qui aurait dû s'accroître dans la période récente à mesure que la compétition mondiale s'intensifiait ; or ce n'est pas ce que l'on s'observe.

Graphique 1. Part des salaires dans la valeur ajoutée



Source : *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2007* - ISBN 978-92-64-03305-4 - © OECD 2007  
Données sources : <http://dx.doi.org/10.1787/023581228602>

Entre 1970 et le début des années 2000, le partage de la valeur ajoutée fluctue en Europe davantage qu'aux États-Unis. Mais rien dans la longue période ni au cours des années plus récentes n'indique une dégradation de la situation des entreprises<sup>5</sup>. La tendance est au contraire au **recul de la part des salaires** dans le revenu national (graphique 1), plus marqué dans les principales économies des Quinze (de 67 % à 58 % entre 1975 et 2005) qu'aux États-Unis (de 65 % à 60 %), sans qu'on puisse l'imputer directement à la mondialisation. De fait, les travaux empiriques disponibles suggèrent que **la pénétration croissante des importations n'a guère eu d'effet sur le volume global de l'emploi dans les pays de l'OCDE**, les gains de productivité tirés des nouvelles spécialisations compensant l'impact négatif des délocalisations. **Elle a contribué en revanche à dégrader la situation et le pouvoir de négociation des salariés les moins qualifiés** en rendant leurs emplois et leurs salaires plus instables, et ce faisant à accroître les inégalités salariales. Si la mondialisation menace le MSE ce n'est donc pas, au vu de ces résultats, parce qu'il constituerait un handicap majeur dans la concurrence mondiale, mais à l'inverse parce que le recul de la part des salaires compromet le financement des régimes de protection sociale assis sur les revenus du travail et force à envisager d'autres sources de financement.

Autre façon de voir les choses, autre indice éventuel : **observe-t-on des lézards dans l'édifice ?** Dans quelle mesure le modèle social européen tend-il à résister, à se modifier ou à se déliter du fait de la mondialisation ?

Si l'on regarde **les dépenses de protection sociale dans l'UE-15** (exprimées en proportion du PIB, tableau 1), on ne constate **aucun infléchissement** et le Royaume-Uni ne présente pas de spécificité à cet égard. Tout au

<sup>3</sup> Sutton J., « Mondialisation : une perspective européenne », *Notes de la Fondation Jean-Jaurès*, novembre 2006.

<sup>4</sup> On se focalise ici sur l'UE-15 pour pouvoir raisonner sur des séries suffisamment longues et mobiliser les chiffres produits par l'OCDE.

<sup>5</sup> Il s'agit du partage de la valeur ajoutée à l'intérieur des frontières nationales, donc avant toute prise en compte d'éventuels transferts de capitaux avec des filiales établies dans le reste du monde.

plus peut-on discerner un réajustement à la baisse au tournant des années 2000 dans les trois pays (Suède, Pays-Bas et Finlande) qui partaient du taux de dépenses le plus élevé, contrebalancé par une hausse en Europe continentale (France, Allemagne, Autriche) et un net mouvement de rattrapage au Portugal. On peut donc conclure à **une convergence, certes relative en ce qu'elle laisse subsister des disparités significatives, autour d'une norme d'effort social mobilisant un gros quart de la richesse créée** ; mais assurément pas à un recul global.

Tableau 1. Dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB

	1991	1995	2000	2005
UE-15	26,4	28,2	27	27,8
Suède	34,3	34,6	30,7	32
France	28,4	30,3	29,5	31,5
Danemark	29,7	31,9	28,9	30,1
Belgique	27,1	27,4	26,5	29,7
Allemagne	26,1	28,2	29,3	29,4
Autriche	27	28,8	28,1	28,8
Pays-Bas	32,6	30,9	26,4	28,2
Royaume-Uni	25,7	28,2	26,9	26,8
Finlande	29,8	31,5	25,1	26,7
Italie	25,2	24,8	24,7	26,4
Portugal	17,2	21	21,7	24,7
Espagne	21,2	22,1	20,3	20,8
Irlande	19,6	14,8	14,1	18,2

Source : Eurostat, *Overview: Social protection in the European Union*

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?\\_pageid=3134.70318806.3134\\_70394062&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL#ESSPROS](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=3134.70318806.3134_70394062&_dad=portal&_schema=PORTAL#ESSPROS)

Quant au **taux moyen de remplacement du revenu des demandeurs d'emploi**, tel que calculé par l'OCDE (tableau 2), il reste **sensiblement plus élevé en Europe** que dans les autres pays développés (États-Unis, Canada, Japon) et assez stable sur longue période autour de 30 % à 35 %. On constate même pour l'ensemble des pays de l'UE-15 une augmentation depuis le début des années 1970, due à la mise à niveau de pays comme l'Italie, la Suisse ou la Finlande, où l'assurance-chômage était peu développée jusqu'au milieu des années 1980, et à la convergence vers la norme européenne de l'Irlande. Cette fois cependant, **le Royaume-Uni fait figure d'exception avec un taux qui décroît de 25 % à 16 % sur la même période, pour se rapprocher des niveaux en vigueur aux États-Unis (13 % en 2005), au Canada (12 %) et au Japon (8 %).**

Tableau 2. Taux moyen de remplacement du revenu des demandeurs d'emploi en pourcentage

	1961	1971	1991	2001	2005
Pays-Bas	13	48	53	53	55
Danemark	20	34	52	51	49
Belgique	42	41	42	38	41
France	25	24	38	44	39
Espagne	9	12	34	36	36
Finlande	5	8	39	36	35
Irlande	17	17	29	30	34
Italie	4	2	3	34	33
Suisse	2	1	22	38	33
Allemagne	30	29	29	29	24
Suède	4	6	29	24	24
Royaume-Uni	24	25	18	17	16
États-Unis	7	11	11	14	13
Canada	14	13	19	15	12
Japon	12	13	10	9	8

L'indice synthétique calculé par l'OCDE est la moyenne des taux de remplacement du revenu des demandeurs d'emploi, pour deux niveaux de salaire, trois types de configuration familiale et trois durées de chômage.

Source : OCDE, *Benefits and Wages: Statistics, Main tax-benefit indicators: Gross replacement rates 1961-2005*

[http://www.oecd.org/document/29/0,3343,fr\\_2649\\_33933\\_39618653\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/29/0,3343,fr_2649_33933_39618653_1_1_1_1,00.html)

**On peut faire un constat analogue, s'agissant de la prise en charge collective des dépenses de santé.** Certes, depuis quinze ans, la part des dépenses publiques diminue de quelques points dans plusieurs pays européens (Pays-Bas, Autriche, Espagne, Italie, Allemagne, Suède, Finlande), mais elle est stable en France et au Danemark et elle augmente au Portugal, en Irlande et au Royaume-Uni.

Tableau 3. Dépenses publiques de santé en proportion des dépenses totales (en pourcentage)

	1990	2004
Grèce	54	52
Portugal	65	70
Pays-Bas	67	61
Irlande	72	78
Autriche	73	68
France	77	77
Espagne	78	72
Italie	79	76
Allemagne	81	78
Finlande	81	77
Danemark	83	83
Royaume-Uni	84	86
Suède	90	85
Luxembourg	93	90

Source : d'après Commission européenne, *Joint Report on Social Protection and Social Inclusion*, 2007, page 86  
[http://ec.europa.eu/employment\\_social/spsi/publications\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/publications_fr.htm)

Nous pourrions multiplier les indicateurs, le constat n'en serait guère modifié. Il est double : il existe bien un modèle social proprement européen, caractérisé par un haut niveau de protection des personnes contre les aléas de l'existence ; la mondialisation n'a pas entamé les principales sécurités qu'il procure. **Pour autant rien n'est garanti pour l'avenir : si le MSE s'est avéré robuste dans le passé récent, quelle peut être sa pérennité dans un contexte de pressions concurrentielles mondiales accrues ? N'est-il pas source d'inefficiences économiques croissantes qui pourraient conduire à terme à sa dilution dans la mondialisation ?**

### La protection sociale n'alourdit pas nécessairement les coûts salariaux

Le débat n'est pas récent. Dès que six pays européens (l'Allemagne, les trois pays du Benelux, la France et l'Italie) commencèrent à négocier en 1956 la mise en place d'un marché commun, les différences entre leurs systèmes de protection sociale furent considérées comme problématiques. On y vit une source potentielle de distorsions de concurrence, les entreprises implantées dans un pays où les taux de cotisations sociales étaient plus élevés risquant de se trouver pénalisées face à leurs concurrentes lors de l'ouverture des frontières. De nombreuses voix s'élevèrent lors de la négociation du traité de Rome pour réclamer une « harmonisation » des systèmes de protection sociale, entendue comme un rapprochement des taux de cotisations sociales<sup>6</sup>. La suite a montré que cette harmonisation était non seulement impossible, mais aussi pas nécessaire au bon fonctionnement du marché unique européen. Des stratégies compétitives nationales ont pu voir le jour, qui ont joué çà et là sur l'évolution des salaires nominaux (par exemple en Allemagne au cours des dernières années) ou, avant l'euro, sur les taux de change. Elles n'ont cependant jamais utilisé la réforme des régimes de protection sociale comme un instrument de « dumping social ».

**Si l'on observe la relation entre taux de cotisations patronales et coût du travail dans les trente pays de l'OCDE, on ne constate en effet aucune corrélation** (graphique 2). Des pays présentant des taux de cotisations patronales très différents ont des coûts salariaux très voisins (l'Italie et le Canada, par exemple, ou bien, à des niveaux plus élevés, la France et la Suisse). Il en va quasiment de même pour la relation entre ce même coût salarial et le prélèvement socio-fiscal sur les salaires total, incluant l'ensemble des cotisations sociales et l'impôt sur le revenu (graphique 3) : la liaison est très peu significative<sup>7</sup>.

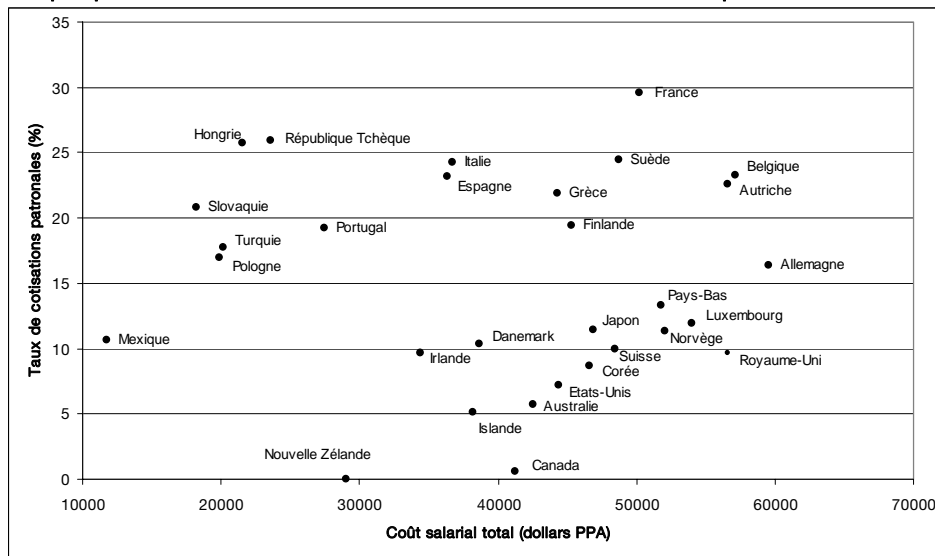
**Une corrélation légèrement positive n'apparaît que lorsque l'on se limite aux seuls salariés rémunérés au bas de l'échelle (2/3 du salaire moyen)**. Sans doute l'existence de plafonds de rémunération (salaires minima légaux ou conventionnels) limite-t-elle à ce niveau les possibilités de substitution entre cotisations sociales et salaire net. Si le financement de la protection sociale engendre un handicap compétitif, ce n'est donc que pour les bas salaires, et dans des proportions limitées. Ce constat n'en confirme pas moins le bien-fondé, au regard de l'impératif de compétitivité, d'un profil progressif des prélèvements sociaux sur les salaires, comme celui qui résulte en France des allègements de charges sur les bas salaires. Celui-ci n'est pas toutefois

<sup>6</sup> Cette crainte de distorsions de concurrence figure en bonne place parmi les observations faites par la commission Spaak, qui fut chargée de dresser l'inventaire des obstacles à la mise en place d'un Marché commun (Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine, rapport des chefs de délégation aux ministres des Affaires étrangères, Bruxelles, avril 1956).

<sup>7</sup> Les coefficients de corrélation  $R^2$  sont respectivement de 0,003 et 0,061.

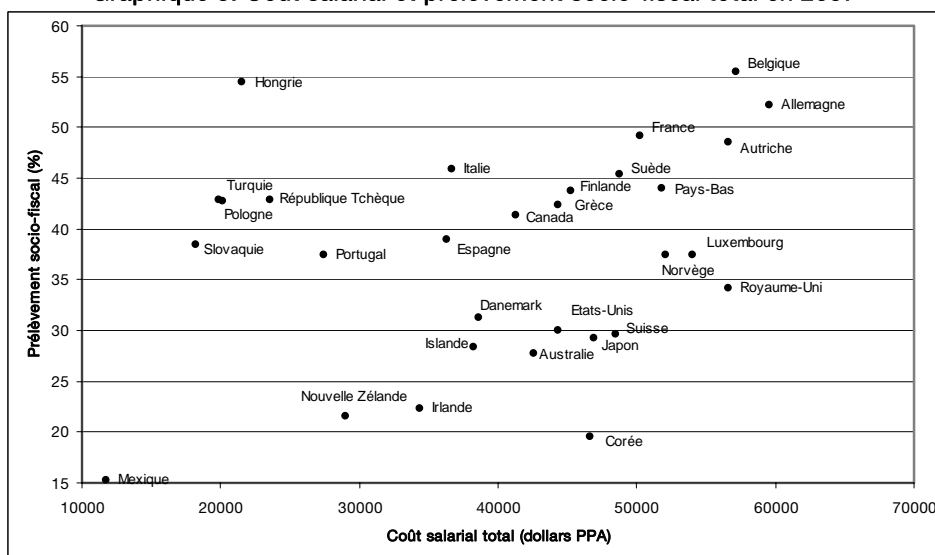
de nature à combler l'écart de coût avec les pays émergents, et comporte aussi des inconvénients, comme celui de freiner les progressions salariales dans le bas de la distribution ou l'effort de qualification des actifs.

Graphique 2. Coût salarial total et taux de cotisations sociales patronales en 2007



Taux de cotisations patronales et coût salarial global pour un salarié célibataire sans enfant gagnant le salaire moyen

Graphique 3. Coût salarial et prélèvement socio-fiscal total en 2007



Prélèvement socio-fiscal (impôt sur le revenu et cotisations sociales patronales et salariales) et coût salarial global pour un célibataire sans enfant gagnant le salaire moyen

Source : OCDE, *Taxing wages, 2007* ;

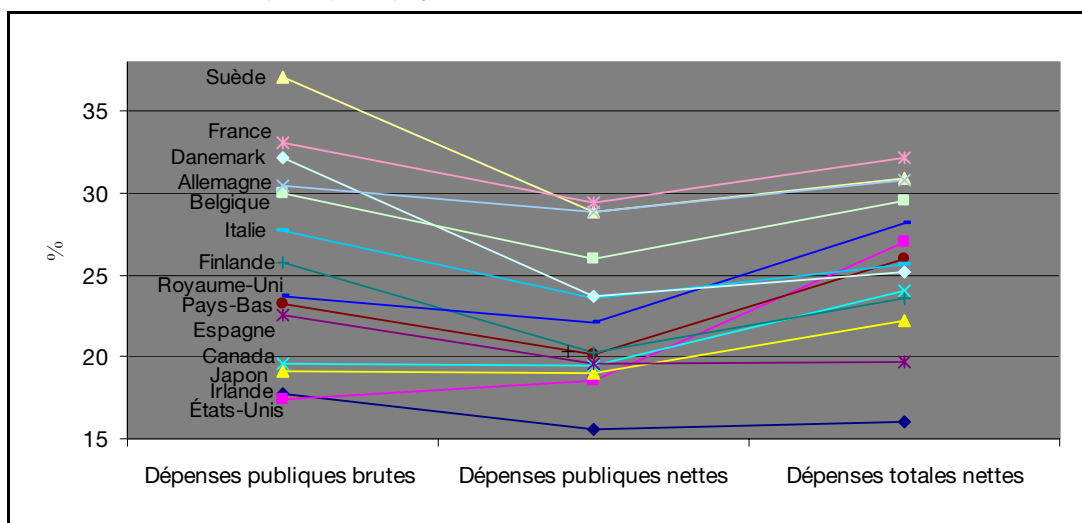
[http://www.oecd.org/document/57/0,3343,en\\_2649\\_34533\\_40233913\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/57/0,3343,en_2649_34533_40233913_1_1_1_1,00.html)

Bien que couramment admise, l'idée que la négociation salariale porterait sur le montant des salaires bruts, auquel des cotisations patronales exogènes viendraient s'ajouter pour déterminer le coût salarial total, ne reflète donc pas bien la réalité. Les résultats précédents semblent confirmer au contraire que **les cotisations sociales se comportent au total comme la part socialisée de la rémunération des salariés** et non comme une taxe sur les salaires. Ils invitent en conséquence à reconsidérer le modèle économique de la protection sociale, pour la voir non comme un enjeu dans la lutte pour le partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits, mais comme **un mode de redistribution des revenus salariaux en aval de leur distribution primaire**, de ceux qui tirent un revenu de leur participation à l'activité productive vers les autres (retraités, chômeurs, etc.).

Si l'on suit ce raisonnement jusqu'au bout, **la socialisation des transferts à destination des retraités et des personnes momentanément empêchées de travailler n'induit pas de coût supplémentaire pour l'économie, au regard d'autres formes de transferts opérés au sein de familles plus ou moins élargies** (comme c'est le cas dans les sociétés traditionnelles) **ou par le biais d'assurances souscrites individuellement ou collectivement** (comme l'assurance-maladie aux États-Unis). Il n'y a dès lors aucun paradoxe à constater qu'un haut niveau de protection sociale collective ne constitue pas un handicap dans la concurrence mondiale.

C'est ce dernier point de vue que reflète l'OCDE lorsqu'elle calcule, pour chacun de ses pays membres, la **dépense totale nette de protection sociale** en pourcentage du PIB. Dans un premier temps, la *dépense sociale publique nette* est obtenue en retranchant à la *dépense publique brute* les impôts et taxes prélevés sur les prestations ; la *dépense sociale totale nette* est calculée en ajoutant à cette dernière les dépenses privées obligatoires (lorsqu'il existe une obligation d'assurance, par exemple comme en Suisse pour la maladie, assortie du libre choix de la compagnie d'assurance) et les dépenses des régimes établis par la négociation collective de branche ou d'entreprise. En France, par exemple, cette dépense sociale totale nette inclut les dépenses de couverture complémentaire maladie et de prévoyance, au Royaume-Uni les pensions complémentaires d'entreprise, aux États-Unis l'assurance-maladie privée dispensée par les employeurs à leurs salariés. On voit que **les disparités entre pays membres de l'OCDE sont alors bien moindres et le contraste entre l'Europe et les États-Unis beaucoup moins accusé (graphique 4). Plus que le niveau, exprimé en proportion du PIB, de l'effort consenti pour protéger des risques sociaux, c'est sa forme qui caractérise le MSE face aux autres pays riches : les régimes collectifs publics (au sens où ils sont rendus obligatoires par la loi) y occupent une place prépondérante.**

Graphique 4. Des dépenses publiques brutes aux dépenses totales nettes de protection sociale dans les principaux pays de l'OCDE en 2003 (en pourcentage du PIB)



Source : OCDE, bases de données sur les dépenses sociales

[http://www.oecd.org/findDocument/0,3354,fr\\_2649\\_37419\\_1\\_119656\\_1\\_2\\_37419,00.html](http://www.oecd.org/findDocument/0,3354,fr_2649_37419_1_119656_1_2_37419,00.html)

\*\*\*

Au terme de cette analyse sur la protection sociale, il apparaît clairement que **l'idée selon laquelle la mondialisation ébranlerait les bases du modèle social européen et engendrerait une course vers le bas des normes sociales reste trop superficielle**. L'observation suggère que des coupes dans la protection sociale ne réduiraient pas significativement les coûts salariaux dans les pays de l'UE. **C'est avant tout à des défis internes que les systèmes européens doivent faire face : vieillissement démographique, inégalités sociales, ségrégation spatiale, et surtout qualification de la main-d'œuvre.**

Il serait pourtant inexact de dire que la mondialisation n'a aucun impact sur cet aspect fondamental du MSE. Si le financement de la protection sociale n'a pas d'incidence directe sur le coût global de la main-d'œuvre, la compétition avec les pays à bas salaires (directs et indirects) détruit des emplois peu qualifiés en Europe, dans les secteurs exposés à la compétition internationale. **Comme il n'est pas possible d'élever rapidement le niveau de qualification de la main-d'œuvre disponible, elle oblige à trouver des emplois de remplacement dans les secteurs abrités** : commerce, hôtellerie-restauration, services à la personne, etc. Or ceux-ci sont, en majorité, des activités fortement consommatrices de main-d'œuvre, dont la demande est très sensible à leur prix. **Les réformes qui, comme en France avec la CSG et les allègements de cotisations sur les bas salaires, visent à déplacer le prélèvement social des salaires vers l'ensemble des revenus et à accentuer la progressivité des prélèvements sur les salaires se justifient alors par la volonté d'alléger le coût de ces activités protégées** bien plus que comme réponse directe à la compétition avec les pays émergents.

Reste à savoir si la même conclusion s'impose pour l'autre pan du modèle social européen, la protection des salariés dans leur emploi. La prochaine note de veille poursuivra la réflexion sur ce point.

> Yves Chassard & Jean-Louis Dayan, Département Travail, Emploi, Formation

# BRÈVES

## Union européenne

### > HENRI OBERDORFF (DIR.), *L'EUROPÉANISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES*, PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE, 134 PAGES

Cet ouvrage collectif part d'un postulat simple et explicite : **l'influence de l'Union européenne sur l'action et les politiques publiques nationales est plus déterminante que celle de la mondialisation**. L'eupéanisation des objectifs, des systèmes d'acteurs ou des logiques symboliques trouverait son origine dans **la répartition des compétences** entre l'Union et les États membres ; une répartition davantage régie, cependant, par le principe de subsidiarité et la jurisprudence de la Cour de Justice que par une véritable théorie juridique. H. Oberdorff centre son analyse autour du « **référentiel européen** », sans doute plus approprié au système communautaire de gouvernance multi-niveaux que la notion trop souvent utilisée de « logiciel européen ». Mais sa description trop univoque d'une dynamique aboutissant à une « maturation satisfaisante » de la décision communautaire en vient à gommer les « aller et retour » existant entre niveaux communautaire et national. Les études de cas montrent, quant à elles, combien l'eupéanisation est, dans les faits et selon les secteurs concernés, l'objet d'**une ampleur différente et d'une appréciation diverse**. À titre d'exemple, l'eupéanisation de la défense nationale en France est limitée à la gestion de crises et ne concerne ni la dissuasion ni la protection du territoire. Celle des politiques d'enseignement supérieur incite, en revanche, les universités françaises à repenser leurs modes de fonctionnement ou à envisager des regroupements.

> *M.-C. M.*

### > UN POINT DE VUE NORD-AMÉRICAIN SUR L'« EUROSCÉPTICISME »

**Amitai Etzioni**, sociologue américain à la tête de l'**Institute for Communitarian Policy Studies** (George Washington University), se penche, dans un *policy brief* du *think tank* bruxellois **Centre for European Policy Studies**, sur les méthodes qu'il juge à même de venir à bout de l'euroscépticisme. Il préconise, comme les chefs d'État et de gouvernement au lendemain des référendums français et néerlandais de 2005, une « **pause** ». Cette dernière se traduirait notamment par un **gel de tout élargissement jusqu'en 2020**. Il faudrait également **renoncer momentanément à l'approfondissement**, en raison du déséquilibre actuel coûts/avantages entre les États membres, et inciter la Commission européenne à plus de modération dans la production de textes. Le sociologue suggère surtout d'**abandonner** l'option **du double référendum**. Cette dernière proposition est d'autant plus détonante qu'un compromis autour d'un nouveau vote irlandais sur le traité de Lisbonne serait en train de s'esquisser. A. Etzioni propose, enfin, une batterie de solutions régulièrement évoquées dans les différents débats sur l'avenir de l'Europe : renforcement au niveau communautaire des processus de dialogue, référendums organisés le même jour sur des sujets mobilisateurs comme l'immigration, création d'une agence télévisuelle européenne sur le modèle de la BBC, usage commun d'une deuxième langue. À défaut, A. Etzioni annonce une zone de libre-échange, « scénario noir » des tenants d'une intégration plus poussée.

[http://shop.ceps.eu/BookDetail.php?item\\_id=1702](http://shop.ceps.eu/BookDetail.php?item_id=1702)

> *M.-C. M.*

### > CAP SUR L'ESPRIT D'ENTREPRISE EN 2009... POUR UN PLEIN EFFET EN 2032 ?

La future Présidence tchèque de l'Union européenne a dévoilé en avant-première, le 12 septembre dernier, la priorité qu'elle entend accorder au développement d'un véritable « esprit d'entreprise européen ». Par l'intermédiaire de cette thématique, qui rassemble des actions diverses, relatives par exemple à la création d'un brevet européen ou à la réforme de l'enseignement, la République tchèque entend renforcer **les partenariats entre le monde de l'éducation et celui des affaires**. Chaque État membre pourrait ainsi être incité par la Présidence tchèque à réaliser un état des lieux des obstacles

nationaux en la matière. Les autorités tchèques mettent en avant la réforme en cours de leur **système fiscal, jugé trop rigide car pénalisant les entreprises innovantes désireuses d'investir dans l'éducation**. Elles appellent également à une meilleure reconnaissance sociétale de l'esprit d'entreprise, notamment dans les nouveaux États membres. Une telle démarche doit, selon ces autorités, relever d'une stratégie de long terme, se déployant non sur les dix prochaines années mais plutôt sur une génération, soit 25 ans.

> *M.-C. M.*

## International

### > PARTICIPATION CITOYENNE ET QUALITÉ DE LA PRISE DE DÉCISION PUBLIQUE AUX ÉTATS-UNIS

C'est à la demande, notamment, de l'**Agence pour la protection de l'environnement** et du **Département de l'Énergie et de l'Agriculture** que le **National Research Council** a entrepris d'étudier **les effets de la participation du public sur la qualité des décisions prises par les agences fédérales dans le domaine de l'environnement**. Cette enquête, publiée à la fin du mois d'août, affirme la dimension vertueuse d'une implication des citoyens. Sous la pression des associations et de certaines évolutions législatives, les agences tendent de plus en plus souvent à faire le choix de cette manière de « collaboration ». Cette dernière prend forme, entre autres, dans l'organisation de réunions publiques où les agences peuvent récolter des informations ou dans la création de groupes de citoyens appelés à les conseiller. Ces dispositifs auraient tout d'abord pour avantage de fournir un type d'**information, en prise avec des expériences concrètes, venant compléter le savoir des experts** mobilisés sur les thématiques environnementales. Le fait d'y recourir renforcerait, en outre, la **légitimité** des agences (et, par conséquent, de leurs décisions) aux yeux de la population. Pour autant, le rapport souligne les risques d'une procédure participative utilisée à la seule fin d'orienter l'attention des citoyens sur certains points pour mieux « protéger » de la discussion ceux qui sont jugés plus polémiques.

[http://books.nap.edu/catalog.php?record\\_id=12434](http://books.nap.edu/catalog.php?record_id=12434)

> *J. T.-P.*

Rédacteurs des brèves : Marie-Cécile Milliat (DIS), Jérôme Tournadre-Plancq (DIS)

Directeur de la publication :  
René Sève, directeur général

Directrice éditoriale de *La Note de veille* :  
Nathalie Bassaler, chef du Service Veille,  
Prospective, International

Responsable de l'animation de la cellule de  
veille : Jérôme Tournadre-Plancq, chargé  
de mission au Département Institutions  
et Société

Pour consulter les archives  
de *La Note de veille*  
en version électronique :

[http://www.strategie.gouv.fr/  
rubrique.php3?id\\_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique  
18, rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07  
Téléphone 01 42 75 61 00  
Site Internet :  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

